

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU JEUDI 12 JUILLET 2012**

**2012-29 AMENAGEMENTS INTERIEURS DU FUTUR SIEGE SOCIAL DU
SYDELA – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LA
REALISATION DES TRAVAUX - MODIFICATIF**

L'an deux mille douze, le jeudi 12 juillet, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 6 juillet 2012, s'est réuni salle du Lac, à Saint Viaud, sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 16
Votants : 16

Titulaires présents :

Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Lionel LARDEUX, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire
Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,
Monsieur Gérard ENSAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson

Suppléants présents :

Monsieur Philippe LERAY, délégué suppléant du collège électoral de cœur d'estuaire
Monsieur Jean Pierre TASSY, délégué suppléant de la communauté de communes cœur pays de Retz
Monsieur Michel BOUYER, délégué suppléant du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur Pierre SEVEC, délégué suppléant du collège électoral de Pornic

Excusés:

Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur François FAVRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay
Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Yannic BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Joseph AUDOUIN, délégué du collège électoral Loire Divatte
Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz
Monsieur Jean-Michel BRARD, délégué du collège électoral Pornic
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine

Secrétaire de séance : M. André Barreau

Délibération affichée : le 13 juillet 2012

2012-29 AMENAGEMENTS INTERIEURS DU FUTUR SIEGE SOCIAL DU SYDELA – LANCEMENT D’UNE CONSULTATION POUR LA REALISATION DES TRAVAUX - MODIFICATIF

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5711-1, L. 5211-2 et L. 2122-21-1,

Vu le code des marchés publics,

Par délibération n°2012-10 du 22 mars 2012, le comité du SYDELA :

- a approuvé le lancement d'une consultation en procédure adaptée pour les aménagements intérieurs du futur siège social du SYDELA. Les caractéristiques de ce marché sont les suivantes :

- Marché de travaux.
- Allotissement :

Lot	Objet	Montant prévisionnel
A01a	cloisons fixes	14 000,00 € H.T.
A01b	faux-plafonds	75 150,00 € H.T. (y compris options A01.1 et A01.2)
A02a	menuiseries intérieures	15 900,00 € H.T.
A02b	murs mobiles	29 000,00 € H.T.
A02c	meublier	266 750,00 € H.T. (y compris options A02.8 et A02.9)
A03	cloisons modulaires	220 000,00 € H.T. (y compris options A03.1 et A03.2)
A04	menuiseries acier – serrurerie	160 000,00 € H.T.
A05	peinture	15 000,00 € H.T.
A06	luminaires et autres équipements électriques et sonorisation	181 550,00 € H.T. (y compris options A06.3, A06.6, A06.7 et A01.8)

- Date prévisionnelle de début d'exécution des prestations : octobre - novembre 2012
- d'approuver le dossier de consultation des entreprises relatif à ce marché,
- d'autoriser le président à engager et à conduire la procédure de consultation,
- d'autoriser le président à signer les marchés avec les entreprises retenues.

Cette délibération est entachée d'erreur matérielle, le lot A01c « revêtements de sols » ayant été oublié.

Le comité décide :

- de modifier la délibération n°2012-10 afin d'insérer dans le marché d'aménagements intérieurs du futur siège social du SYDELA un lot A01c « revêtements de sols », pour un montant prévisionnel de 59 000 € H.T.,
- de confirmer les autres termes de la délibération précitée.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Bernard CLOUET

